



## Création de sarl de famille avec des enfants mineurs

Par **heliotrope**, le **20/10/2009** à **21:21**

Bonjour,

je désire créer une sarl de famille avec mes deux enfants mineurs, je ne souhaite cependant pas que leur mère participe à la vie et aux décisions de l'entreprise.

Les deux représentants légaux doivent-ils obligatoirement signer les statuts ?

Existe-t-il une possibilité d'éviter l'intervention du second parent ?

merci d'avance pour votre prompt réponse

Par **jeetendra**, le **21/10/2009** à **10:30**

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Vienne

16, Place Jourdan

87000 Limoges

05 55 45 15 15

Bonjour, contactez la [fluo]CCI à Limoges[/fluo], ils vous renseigneront efficacement à ce sujet, cordialement.

Par **frog**, le **21/10/2009** à **11:32**

[citation]je désire créer une sarl de famille avec mes deux enfants mineurs[/citation]  
Dans quel but désires-tu intégrer tes enfants dans la structure sociale ? Ils prendraient à charge quel apports, et à quelle valeur ?